

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 OCTOBRE 2014 à 20 H 30

L'an deux mil quatorze le seize octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 10 octobre 2014 sous la présidence de Monsieur Stéphane PERENNÈS, Maire.

**Sont présents** : René VIRATELLE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-Paul ROUX, 2<sup>ème</sup> adjoint, Danielle GRÉGOIRE, 3<sup>ème</sup> adjoint, Muriel BÈVRE, 4<sup>ème</sup> adjoint, Florence GALLET, Isabelle BALDASSARI, Sylvain GRÉMY, Nathalie CARDOSO MOUTA, Alain CHAPLY, Maud DE SCHRYVER, Francis SARLIN, Valérie JONCOUR, Gauthier PAJONA, Conseillers.

**Absent excusé** : Eric BIRON (pouvoir à Stéphane PERENNÈS)

**Secrétaire de séance** : Florence GALLET

Adoption du procès-verbal du 24 juillet 2014

### 1- COMMANDE PUBLIQUE

#### **N° 2014/10/01 : Convention de prestations de service micro-crèche**

Le Maire expose que l'ouverture de la micro-crèche aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et que cette structure s'engage à accueillir les enfants des familles allocataires du régime agricole.

Cette structure agréée par le service de PMI du Conseil Général respecte les textes réglementaires en vigueur.

En contre-partie, la CRMSA de Bourgogne s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement de la structure par le versement d'une Prestation de Service Unique.

Le versement de la prestation de Service Unique par la CRMSA de Bourgogne s'effectue sur la base de l'état heures/enfant semestriel. Les structures doivent transmettre leurs bordereaux semestriels au plus tard le 31 juillet de l'année N et le 31 janvier de l'année N+1. A défaut de réception au 31 janvier de l'année N+1, les bordereaux ne pourront être pris en compte.

Un réajustement éventuel de la PSU pourra s'effectuer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1 après vérification du prix de revient horaire validé par la CAF.

La présente convention prend effet pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **N° 2014/10/02 : Avenant à la convention de prestation de service halte garderie**

La Mutualité Sociale Agricole Bourgogne (M.S.A), dans le cadre de sa politique d'Action Sociale en faveur des familles, attribue à la Commune une prestation de service « accueil du jeune enfant » qui participe au fonctionnement de notre structure « halte-garderie ».

Les modalités de versement de cette prestation de service font l'objet d'une convention entre la MSA et la Commune.

Le présent avenant a pour but de modifier le contenu de l'article 7 de la convention de Prestation de Service Unique en cours.

Le versement de la Prestation de Service Unique par la CRMSA de Bourgogne s'effectue sur la base de l'état heures/enfant semestriel.

Les structures doivent transmettre leurs bordereaux semestriels au plus tard le 31 juillet de l'année N et le 31 janvier de l'année N+1.

A défaut de réception au 31 janvier de l'année N+1, les bordereaux ne pourront être pris en compte ;

Un réajustement éventuel de la Prestation de Service Unique pourra s'effectuer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1 après vérification du prix de revient horaire validé par la CAF.

Le Conseil accepte la modification de l'article 7 à l'unanimité.

#### **N° 2014/10/03 : Maison des ados : contrat de maintenance – centrale traitement d'air**

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de signer un contrat avec la Société Eiffage Energie concernant l'entretien de la centrale de traitement d'air de la maison des ados pour un forfait annuel de 485 € H.T. Une option supplémentaire pour le remplacement des filtres est proposée pour

180 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le contrat pour un montant de 665 € H.T et autorise le Maire à signer le contrat.

#### **4- FONCTION PUBLIQUE**

##### **N° 2014/10/04 : Création d'un poste par avancement de grade**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, permanent à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires au 1<sup>er</sup> décembre 2014 et charge le Maire de nommer un agent dans ce poste par avancement de grade.

##### **N° 2014/10/05 : Convention de formation générale BAFA**

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de passer une convention, dans le cadre d'une formation d'un agent, avec la Fédération Sportive et Culturelle de France 16 Boulevard de la Marne BP 11 89010 AUXERRE :

La formation générale BAFA aura lieu du 25 octobre 2014 au 1<sup>er</sup> novembre 2014 en internat, soit une durée de 8 jours au total. Le coût de la formation est de 520 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la convention de formation F.S.C.F.

#### **5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

##### **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire**

##### **N° 2014/10/06 : désignation de délégués**

Le Maire informe que le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Sénonais exige pour son fonctionnement deux délégués et un suppléant de la Commune de GRON.

Le Conseil Municipal à l'unanimité nomme Stéphane PERENNÉS, Maire, Délégué, Muriel BEVRE, Conseillère, Déléguée, Jean-Paul ROUX, Adjoint, Suppléant.

## Commission des Impôts Directs

### N° 2014/10/07 : listes des commissaires titulaires et suppléants

Le Maire rappelle que l'article 1650-2 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civiques, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

Cette liste a été dressée le 30 mars 2014.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
GALLET Florence GREGOIRE Danielle MACHAC Jean (Collemiers) PERCHERON Michel (Bois) PICOUET Jean-Pierre VIRATELLE René	BALDASSARI Isabelle BARRERE Lionel (Bois) BEVRE Muriel CARDOSO MOUTA Nathalie DELHOUME Christian FAYNOT Jean-Claude (Marsangy)

## 7 – FINANCES LOCALES

### Budget Principal

#### N° 2014/10/8 : décision modificative n° 3

Le Conseil à l'unanimité accepte la Décision Modificative n° 3 et autorise les virements de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér.	Montant	Compte	Opération	Montant
CCAS	657362		5 000.00			
Fonctionnement dépenses			5 000.00			
		Solde	5 000.00			
Remboursement sur rémunérations				6419		5 000.00
Fonctionnement recettes						5 000.00
			Solde 5 000.00			

**Budget Principal**

**N° 2014/10/9 : décision modificative n° 4**

Le Conseil accepte à l'unanimité la Décision Modificative n° 4 et autorise les virements de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér.	Montant	Compte	Opération	Montant
Bâtiments	61522		10 000.00			
Voies et réseaux	61523		61 400.00			
Autres frais divers	6188		5 000.00			
Personnel titulaire				6411		5 000.00
Personnel non titulaire				6413		13 000.00
Cotisations à l'URSSAF				6451		11 000.00
Cotisations aux caisses de retraites				6453		7 000.00
Cotisations pour assurance du personnel				6455		24 000.00
Versés directement				64731		5 000.00
Médecine du travail, pharmacie				6475		9 200.00
Autres charges				6488		500.00
Cotisations de sécurité sociales				6534		1 200.00
Coopérative scolaire primaire				657805		5 000.00
Fonctionnement			76 400.00			81 400.00
		Solde	5 000.00			
Remboursement sur rémunérations				6419		5 000.00
Fonctionnement recettes						5 000.00
						Solde 5 000.00
Frais d'études				2031	H.O	8 400.00
Terrains nus				2111	H.O.	53 300.00
Autres agencements et aménagements				2128	H.O	10 000.00
Immeubles de rapport	2132	H.O.	400 000.00			
Installation de voirie				2152	H.O	10 000.00
Autre matériel et outillage				21578	H.O	6 500.00
Mobilier				2184	H.O	25 000.00
Autres immobilisations corporelles	2188	H.O.	25 000.00			
Constructions				2313	H.O	357 000.00
Installations, matériel et outillage				2315	H.O.	33 500.00
Investissement dépenses			425 500.00			505 000.00
		Solde	80 000.00			
Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér.	Montant	Compte	Opération	Montant
Etat et établissement				1321	H.O.	80 000.00
Investissement recettes						80 000.00
		Solde	80 000.00			

## **Concours du trésorier municipal**

### **N° 2014/10/10 : attribution d'une indemnité de conseil**

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements publics locaux ;

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération est nécessaire lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de demander le concours du Trésorier Municipal pour assurer les prestations de conseil en matière budgétaire et comptable ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Bernard PINOT.

## **Bâtiments communaux**

### **N° 2014/10/11 : Isolation par mise en œuvre de laine soufflée – signature de devis de la Société Languedoc Isolation de Beziers et conventions avec TOTAL Marketing Services**

Le Maire expose au Conseil Municipal dans le cadre de la loi POPE (Programmation et Orientation de la Politique Energétique) les fournisseurs d'énergie incite à faire effectuer des économies d'énergie.

La société Languedoc Isolation de Béziers réalise ces travaux d'isolation et en partenariat avec TOTAL Marketing Services des aides sont attribuées afin de financer tout ou partie de ces travaux.

Le procédé d'isolation s'effectue par soufflage de laine minérale dans les combles, les planchers, les faux plafonds...

Un relevé des surfaces des bâtiments communaux a été effectué afin de constituer une offre de prix et calculer la contribution financière accordée au titre du dispositif C.E.E.

La proposition de prix établie par la Société Languedoc Isolation sur 2722 m<sup>2</sup> est de 25 963.95 € T. T.C. et la part restant en charge de la commune de GRON est de 4734.93 € soit une prise en charge par Total Marketing Services de 21 229.02 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les douze conventions avec TOTAL Marketing Services.

## Groupe scolaire

### N° 2014/10/12 : Subvention complémentaire à la coopérative

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet « sciences Eau et Voile » a été retenu au groupe scolaire pour l'année 2015.

Le séjour se déroulera sur 5 jours du 30 mars au 3 avril 2015 au centre sportif et de loisirs UFOLEP de Giffaumont (Meuse) et concerne tous les élèves de CE2/CM1 et CM2.

Le coût du séjour est de 258.20 € x 58 élèves soit 14 975.60 € : 4 gratuités d'adultes et de 2 payants soit un coût total de 15 292.00 €

Un acompte doit être versé dès que possible par la coopérative scolaire afin de confirmer les dates du séjour et l'hébergement.

Les frais de transport aller-retour sont estimés à 930 € TTC. Un devis est présenté par les Rapides de Bourgogne et sera pris en charge directement par la coopérative.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser une subvention complémentaire à la coopérative scolaire d'un montant de 5000 €.

### N° 2014/10/13 : Rénovation chaufferie : demande de subvention

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier l'installation du chauffage du groupe scolaire rue de l'Ecole.

Il convient donc de procéder à la séparation de la chaufferie entre le groupe scolaire et le pavillon.

Plusieurs devis ont été sollicités et la Société Pétillat Loison de la Chapelle sur Oreuse a été retenue pour un montant H.T. de 6026.58 €.

Une contribution financière peut être sollicitée auprès de TOTAL « objectif 54 ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis avec la Société « Pétillat-Loison » et sollicite cette contribution financière auprès de TOTAL « objectif 54 ».

## Service des eaux et assainissement

### N° 2014/10/14 : Dégrèvement sur factures d'eau

Le Maire fait part de deux réclamations d'administrés concernant leur facture d'eau rôle d'eau 2014 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte :

de dégrever la consommation à hauteur de 57 m<sup>3</sup>.

Des titres de réduction seront établis :

- sur le budget de l'assainissement pour la somme de **88.92 €**
- sur le budget de l'eau pour la somme de **124.80 €**

\* accepte de dégrever la consommation à hauteur de 141 m<sup>3</sup>.

Des titres de réduction seront établis :

- sur le budget de l'assainissement pour la somme de **219.96€**
- sur le budget de l'eau pour la somme de **225.60 €**

## N° 2014/10/15 : Adoption du rapport d'eau – année 2013

Conformément au décret n° 96-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau doit être présenté en Conseil Municipal.

Le rapport 2013 présente des informations techniques et financières portant sur les compétences exercées par la commune : la production d'eau potable, l'entretien et l'extension du réseau.

Le Conseil à l'unanimité PREND ACTE de la lecture du rapport en séance.

### AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire précise que Brennus Habitat a débuté le chantier du lotissement des Chaponnières et se trouve confronté à une difficulté concernant les raccordements des eaux usées et pluviales au réseau communal. Ces travaux ne peuvent se réaliser qu'après le n° 40 rue des Chaponnières. Le Conseil Municipal accepte ces travaux. Des devis seront établis.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que pour une bonne organisation du personnel et une bonne gestion des activités, l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis s'effectue dans les locaux de l'école maternelle car les effectifs sont croissants et les navettes multipliées depuis la rentrée. La proposition de nom retenu pour cette nouvelle enseigne est « Les minis pousses.
- La loi du 12 juillet 2010 sur la qualité de l'air a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieure dans certains établissements. Un rapport sur les bâtiments communaux de la commune sera effectué.
- La loi du 11 février 2005 sur les accès handicapés a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité en prenant en compte tous les types de handicap. Etablissement d'un bilan sur la Commune.
- Le Maire propose qu'une commission soit créée pour réfléchir sur un projet de construction d'un restaurant scolaire :

Participeront Gauthier PAJONA, Sylvain GREMY, Alain CHAPLY, Valérie JONCOUR, René VIRATELLE, Jean-Paul ROUX, Florence GALLET, Isabelle BALDASSARI, Muriel BEVRE, Sébastien BENET, Ghislaine GIRARDEY.

- La commission enfance et jeunesse doit faire un suivi de la micro crèche.
- La commission « Commerces » se réunira le 12 novembre 2014 à 20 H 00.
- La commission « Rû et environnement » devrait se réunir avant la fin de l'année.
- Salon d'esthétique : le Maire se propose de rencontrer Ludivine SOURDIN afin d'étudier avec elle son entrée dans les locaux en 2015.
- Maison des ados : Il est fait compte rendu de la commission enfance et jeunesse qui s'est tenue le mardi 14 octobre 2014.



## QUESTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur Francis SARLIN :

- demande que soit convoquée la commission « entreprises et artisanat »
- demande s'il est possible d'effectuer un projet d'aménagement du chemin des Maunis
- demande qu'une étude soit réalisée sur les possibilités de renégociation des emprunts de la Commune.

Madame Danielle GREGOIRE fait part de la pose des panneaux de signalement à proximité des écoles à l'initiative du Conseil Municipal d'enfants.

La séance est levée à 23 h 30.

La Secrétaire de Séance,  
Florence GALLET

Le Maire,  
Stéphane PERENNÈS.